

DECRET N° 95-111 du 15 Juin 1995
Portant attribution de la Médaille d'Honneur de la Santé Publique.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX.

- Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- Vu le décret n° 86/903 du 6 Août 1986, désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la Dignité de Grand Croix ;
- Vu le décret n° 86/905 du 6 Août 1986, modifiant le décret n° 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribution des décorations des Ordres du Mérite Congolais, et de la Médaille d'Honneur ;
- Vu le décret n° 86/896 du 6 Août 1986, portant réglementation de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 91/824 du 15 Octobre 1991, portant nomination du Chancelier des Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des Intérim des Ministres ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont décorés de la Médaille d'Honneur de la Santé Publique à titre Exceptionnel.

AU GRADE DE LA MEDAILLE D'ARGENT

- | | | |
|--------------|----------------|--|
| - Docteur | Roger JOSSERAN | Conseiller Multi-mission Santé Près l'Ambassade de France au Congo. |
| - Docteur | François CHIEZ | Directeur Exécutif de l'Organisation Panafricaine de lutte. <i>Envers le SIDA</i> |
| - Professeur | Marc GENTILINI | Membre de l'Académie de Médecine de France
Co-Président de l'Organisation Panafricaine de lutte contre le Sida. |

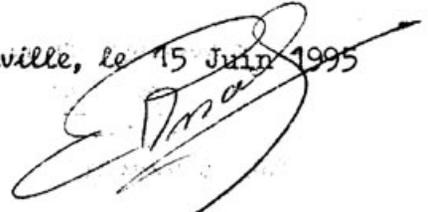
.../...

Article 2.- Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de réception sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 15 Juin 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Professeur Pascal LISSOUBA.-

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances
Chargé du Plan et de la Prospective,



NGuila MOUNGOUNGA-NKOMBO.-

Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales, Chargé de la Réinsertion Sociale
des Sinistrés et des Personnes Handicapées,



Jean MOUYABI.-